



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion du mardi 18 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

INFORMATIONS – RENCONTRES NON JOUEES

La Commission informe les clubs que les rencontres non jouées et/ou reportées le week-end des 22 et 23 avril 2023, en raison des conditions climatiques ou pour un autre motif, seront reportées automatiquement sur le week-end des 29 avril 2023 ou 06 mai 2023 si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

Arbitrage - rappel :

La Commission rappelle que conformément à la décision du Comité de Direction du 20/03/2017, 3 arbitres officiels seront désignés pour les 3 dernières journées du championnat régional Seniors Féminin R1.

La prise en charge est la suivante :

Arbitre Central : à la charge du club recevant.

Arbitre Assistant 1 : à la charge des 2 clubs.

Arbitre Assistant 2 : à la charge de la LPIFF.

Journées concernées :

Samedi 13 mai 2023

Samedi 27 mai 2023

Samedi 03 juin 2023

La Commission transmet une copie de cette information à la Commission Régionale de l'Arbitrage.

F.F.A. 77 – 751034

La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/04/2023 ayant infligé à l'équipe Seniors Féminine 1 du club de FFA 77 une suspension de terrain de 2 matchs fermes à compter du 08/05/2023 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la ville de MAGNY LE HONGRE.

Elle demande au club de lui transmettre le nom du terrain de repli pour sa dernière rencontre de championnat à domicile et précise qu'il restera une rencontre concernée lors du 1^{er} match à domicile lors de la saison 2023/2024.

Match concerné pour la saison 2022/2023

24566421 FFA 77 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 27/05/2023

24566363 GPSO 92 ISSY 2 / VGA ST MAUR FF 1 du 03/06/2023

La Commission,

Pris connaissance de la demande du GPSO 92 ISSY pour décaler le coup d'envoi à 18h00,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF :

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Considérant que lors de sa réunion du 19/07/2022, la Commission a fixé le coup d'envoi de toutes les rencontres de la dernière journée à 17h30,

Considérant que cette rencontre a une incidence à ce jour sur les montées / descentes,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande de changement de l'horaire du coup d'envoi.

La Commission invite le club de GPSO 92 ISSY à reformuler sa demande si cette rencontre n'est plus concernée par un enjeu sportif.

Régional 3**Poule A****24566682 RUEIL MALMAISON FC 2 / GRIGNY US 1 du 15/04/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match papier et du rapport de l'arbitre,

Considérant que le match a été arrêté à 79^{ème} en raison d'un nombre de joueuses insuffisant pour l'équipe de GRIGNY US,

Considérant que le score à ce moment du match était de 11 à 1 pour l'équipe de RUEIL MALMAISON FC,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à GRIGNY US (-1pt ; 0 but) conformément aux dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF pour en attribuer le gain à RUEIL MALMAISON FC (3pts ; 11 buts).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 3****Poule A****25131632 IGNY AFC 1 / ENT. NANDY CESSON SAVIGNY du 22/04/2023**

Demande de l'ENTENTE NANDY CESSON SAVIGNY pour reporter le match au 15/05/2023 (motif : manque de joueuses).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle précise que cette rencontre est programmée depuis le début de la saison et que si la date ne convient pas, il est préconisé de faire une proposition pour avancer le match avec l'accord de l'adversaire, plutôt que de le reporter.

25131629 VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 / VAL D'YERRES CROSNE du 22/04/2023

Demande des 2 clubs pour reporter le match au 10 ou 20 mai 2023 (motif : manque de joueuses).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle précise que cette rencontre est programmée depuis le début de la saison et que si la date ne convient pas, il est préconisé de faire une proposition pour avancer le match avec l'accord de l'adversaire, plutôt que de le reporter.

Poule C**25131769 SAINT BRICE FC 1 / HOUILLES AC 1 du 22/04/2023**

La Commission prend connaissance du courriel de District du Val d'Oise de Football et reporte le match au samedi 06/05/2023.

Possibilité de jouer avant ou au plus tard le mercredi 10/05/2023 avec l'accord des 2 clubs.

25133632 ESP. PARIS 19 1 / PETITS ANGES ES 1 du 22/04/2023

Ce match aura lieu à 15h15 au stade Jules Ladoumègue n°1 à PARIS.

Poule D**25133486 GPSO 92 ISSY 2 / SEVRES FC 1 du 03/06/2023**

Accord des 2 clubs pour avancer l'horaire du match à 14h00.

La Commission met le dossier en attente car cette rencontre peut avoir une incidence sur les montées / descentes.

La Commission fixera les horaires des coups d'envoi mi-mai pour les rencontres ayant un enjeu sportif.

25133500 SURESNES JS 1 / RACING CF 1 du 22/04/2023

Demande de SURESNES JS pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RACING CF qui doit parvenir au plus tard le vendredi 21/04/2023 – 12h00.

Poule E**25133666 ESP. PARIS 19 1 / PARIS CA 1 du 27/05/2023**

Rappel :

La programmation du match au samedi 20/05/2023 sera traité lors de la réunion du 16/05/2023 sous réserve que les 2 clubs n'aient pas de match en retard à cette date.

U18F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} Rappel

Régional 3 – poule E – 25133653 BEZONS USO 1 / ES 16^{ème} 1 du 15/04/2023

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****24578048 GPSO 92 ISSY 1 / TRAPPES ES 1 du 22/04/2023**

Demande de GPSO 92 ISSY pour reporter le match au samedi 03/06/2023 (motif : harmonie des créneaux). La Commission ne peut pas répondre favorablement en l'absence de la réception d'un document officiel justifiant l'indisponibilité du terrain.

De plus, elle précise que le match ne peut pas être reporté après la dernière journée de championnat prévue le samedi 13/05/2023.

Si le terrain est indisponible le match sera reporté au samedi 06/05/2023 sous réserve de la réception d'un justificatif officiel au plus tard le vendredi 21/04/2023 – 12h00.

Régional 3**Poule A****25133872 MONTMORENCY FC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 22/04/2023**

Demande de CARRIERES SUR SEINE US pour reporter le match au samedi 20/05/2023 (motif : manque de joueuses).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle précise que cette rencontre est programmée depuis le début de la saison et que si la date ne convient pas, il est préconisé de faire une proposition pour avancer le match avec l'accord de l'adversaire, plutôt que de le reporter.

25133875 ARGENTEUIL RC 1 / ASNIERES FC 1 du 22/04/2023

Accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 20/05/2023 (motif : manque de joueuses).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle précise que cette rencontre est programmée depuis le début de la saison et que si la date ne convient pas, il est préconisé de faire une proposition pour avancer le match avec l'accord de l'adversaire, plutôt que de le reporter.

Poule B**24578230 CHELLES AS 1 / BONDY AS 1 du 22/04/2023**

Demande de CHELLES AS pour reporter le match au samedi 06/05/2023 (motif : accord des éducateurs).

La Commission ne peut pas donner un accord favorable ; elle précise que les demandes de report doivent être accompagnées d'un motif qui fait l'objet d'une étude avant validation.

Poule D**25134009 PUC 1 / VITRY ES 1 du 22/04/2023**

Accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 20/05/2023 (motif : vacances scolaires)

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle précise que cette rencontre est programmée depuis le début de la saison et que si la date ne convenait pas, il est préconisé de faire une proposition pour avancer le match avec l'accord de l'adversaire, plutôt que de le reporter.

25134006 SOLITAIRES PARIS EST 1 / RAMBOUILLET FC 1 du 22/04/2023

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 11/04/2023, il a été demandé un terrain de repli au club de SOLITAIRES PARIS EST suite au retrait de classement du Stade Jules Ladoumègue n°2,

Pris connaissance de la proposition de RAMBOUILLET FC pour inverser la rencontre ce jour-là sur leurs installations avec un coup d'envoi à 16h00,

Considérant qu'à ce jour (le mardi 18/04/2023) le club de SOLITAIRES PARIS EST n'a pas proposé de terrain,

Considérant qu'il est important de garantir la bonne tenue du championnat,

Par ces motifs,

Demande au club de SOLITAIRES PARIS EST de transmettre un terrain de repli au plus tard le jeudi 20/04/2023,

A défaut le match sera reporté au samedi 06/05/2023 sur le terrain n°1 du stade Jules Ladoumègue à PARIS.

La Commission précise que le match peut être inversé à RAMBOUILLET FC avec l'accord de SOLITAIRES PARIS EST.

La Commission rappelle au club qu'il reste 2 rencontres de championnat à domicile et invite le club à proposer un terrain dans les meilleurs délais.

Matches concernés :

25134035 SOLITAIRES PARIS EST 1 / ACBB 1 du 13/05/2023

25134040 SOLITAIRES PARIS EST 1 / YVELINES US 1 du 27/05/2023

U15F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
--

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} Rappel :

Régional 3 – poule D – 25134029 JOINVILLE RC 1 / VITRY ES 1 du 15/04/2023